

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre à 18h55, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAML, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS

**Avait donné pouvoir :** Thomas BIETRY à Gilles PERRIN, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Annick PRENAT à Anne Catherine BOBILLIER, et Françoise THOMAS à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 octobre 2022	Le 31 octobre 2022	En exercice	50
		Présents	25
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Fatima KHELIFI est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2022-07-10 Budget annexe ZAC des Chauffeurs – Décision Modificative n°2***Rapporteur : Daniel FRERY*

La nouvelle révision du taux d'intérêt exercée par la Caisse d'Epargne en septembre 2022 pour l'échéance du mois de décembre sur l'un des deux emprunts contractés pour l'aménagement de la zone d'activité des Chauffeurs à Delle nécessite une deuxième décision modificative au budget annexe de la Zac afin de pouvoir assurer le remboursement annuel des intérêts d'emprunts :

Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 66      Compte 66111 : + 1 500,00 € HT  
 Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 011      Compte 605 : - 1 500,00 € HT

Un premier crédit a été voté le 22 septembre à hauteur de 1 200,00 € HT. Après avoir reçu récemment le tableau définitif des intérêts dus pour 2022, il convient de réajuster les comptes en intégrant les deux décisions modificatives à savoir 1 200,00 € HT + 1 500,00 € HT soit au total 2 700,00 € HT pour pouvoir réaliser les transferts de charges des écritures de stock :

Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 043      Compte 608 : + 2 700,00 € HT  
 Fonctionnement : Recettes : Chapitre 043      Compte 796 : + 2 700,00 € HT

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire ZAC des Chauffeurs Delle (60202)	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

réajustement ecritures stocks et emprunt

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-605-90 : Achats de matériel, équipements et travaux	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-608-90 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-796-90 : Transferts de charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 700.00 €
<b>TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 700.00 €</b>
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 700.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 700.00 €</b>		<b>2 700.00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget annexe de la ZAC des Chauffeurs à Delle selon le tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

Envoyé  
Levraut

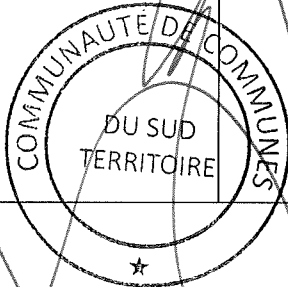
ID : 090-249000241-20221110-2022\_07\_10-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

**Le Président  
Christian RAYOT**



**Le Président,**

**Le Président  
Christian RAYOT**

**MARDI 22 NOV. 2022**

